

**DEL122-2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le mercredi 13 septembre à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **07 septembre 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 07 septembre 2023
Nombre de présents	47	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 18 septembre 2023
Suffrages exprimés	54	

Conseillers communautaires présents :

M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI – M. Yves LOUME – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Véronique AUDOUY donne pouvoir à Mme Guylaine DUTOYA,
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Gérard LE BAIL donne pouvoir à Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE,
M. Jean LAVIELLE donne pouvoir à M. Julien BAZUS,
M. André HUMEAU donne pouvoir à M. Alain GODOT,
Mme Sylvie BEZIAT-RICARD donne pouvoir à M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Laurent LAFOURCADE, M. Philippe DELMON, M. Thierry BOURDILLAS

Secrétaire de séance :

Mme Guylaine DUTOYA



Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - MISE A DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS DE LA COMMUNE DE NARROSSE

Monsieur le Vice-Président expose,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et en particulier sa compétence en matière d'eau et d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu les délibérations en date du 06 Novembre 2019 adoptant les statuts de la régie intercommunale d'eau potable et d'assainissement du Grand Dax,

Vu la délibération n°127-2022 portant fin de la délégation de service public avec la SOGEDO et clôture des budgets annexes eau potable et assainissement NARROSSE,

Considérant que les contrats de délégations de service public avec la SOGEDO prenant fin au 31 décembre 2022, il est nécessaire d'ajouter les annexes reprenant le détail des immobilisations transférées des budgets annexes eau potable NARROSSE et assainissement NARROSSE et de préciser que les comptes de ces immobilisations sont repris dans les budgets de la communauté d'Agglomération sur les comptes de biens mis à disposition (217... pour les dépenses),

Considérant que les immobilisations en dépenses des budget eau potable NARROSSE et assainissement NARROSSE étaient amorties sur 29 ans et ont déjà eu 2 annuités d'amortissement, il est proposé de les reprendre à leur valeur nette comptable et de les amortir sur 27 ans,

Considérant que les immobilisations en recettes des budget eau potable NARROSSE et assainissement NARROSSE étaient amorties sur 30 ans et ont déjà eu 1 annuité annulée et non réalisée en 2020 et 2 annuités d'amortissement, il est proposé de les reprendre à leur valeur nette comptable et de les amortir sur 27 ans,

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

Article 1 : D'APPROUVER le transfert d'immobilisations ; effectué à la valeur nette comptable et pour un amortissement sur 27 ans ; des budgets annexes Eau potable NARROSSE et Assainissement NARROSSE vers les budgets Eau potable Grand Dax et Assainissement Grand Dax.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 18 septembre 2023**

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 18/09/2023

ID : 040-24400675-20230913-DEL122_2023-DE




Julien DUBOIS
Président du Grand Dax